

engageons à remplir un nombre donné de places que nous avons négocié avec chacune des provinces.

Alors, s'il y a dans une classe, disons, 50 places, et que nous nous engageons à en occuper 40, nous paierons pour ces places, qu'il y ait des élèves ou non, c'est-à-dire que nous donnerons aux commissions scolaires et aux municipalités cette espèce de sécurité qui était réclamée hier, sécurité dont elles ont besoin de façon à pouvoir organiser des cours.

Alors, ce problème très important a été réglé. Maintenant, il y a peut-être un défaut de communication entre la province et les commissions scolaires. Cela est possible, mais, de toute manière, quant à nous, la communication a été établie et ce problème a été réglé.

Quant à mon ami d'York-Est (M. Otto), il a soulevé des problèmes aux points de vue de la recherche et de la connaissance du milieu et il s'est demandé si nous arriverions à temps avec les faits pertinents à l'évolution du marché du travail.

Comme il pourra le constater, il y a un conseil consultatif qui s'occupe particulièrement de la recherche, et nous tentons de mettre sur pied, au sein du ministère,—malheureusement, cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, et tout le monde le comprendra—probablement un des meilleurs services de recherche dans le domaine de la main-d'œuvre, de façon que les employeurs connaissent rapidement quelle est la situation, que les travailleurs sachent où en est le problème de l'emploi et que ceux qui dispensent de l'enseignement sachent quel métier enseigner pour répondre aux besoins du marché.

Alors, tout cela est en œuvre; ses remarques ont été prises en considération et j'ai toute raison de croire qu'il ne se plaindra pas des résultats que nous obtiendrons.

Alors, dans l'ensemble, monsieur l'Orateur, on nous a parlé du coût. Je crois qu'il y a tout de même certaines coutumes au Canada. Je sais que les gens du mouvement ouvrier sont bien habitués, de même que les dirigeants d'associations d'employeurs, à la façon de rémunérer les gens qui assistent à des réunions de comités consultatifs; cela se fera à peu près sur la même base, je crois, avec les ajustements qui peuvent survenir de temps à autre. Il n'y a rien de nouveau là-dedans, et je ne vois aucune source de scandale ni aucun danger pour les ressources financières du gouvernement canadien. Je ne crois pas que là des abus puissent se produire.

Maintenant, quant aux fonctionnaires, il y a eu une transformation dans ce ministère. Je m'excuse de parler un peu de l'ensemble de la politique de ce ministère, mais très peu de députés ont parlé hier du bill, ils ont plutôt parlé des politiques de la main-d'œuvre, de

l'immigration, etc. Alors, il est certain qu'il y a eu des griefs et que des employés ont été déplacés.

L'intégration de tout le ministère a nécessité des déplacements et certaines gens n'étaient pas contents. Des gens ont dû être transférés d'un endroit à l'autre. Certains griefs étaient fondés; d'autres, moins. Nous essayons de faire notre possible et les honorables députés peuvent être assurés que c'est un problème auquel je suis assez sensible et que je tente de répondre aux vrais griefs, c'est-à-dire à leur trouver une solution.

Maintenant, j'voudrais traiter d'un point qu'a soulevé l'honorable député de Carleton (M. Bell) concernant ce lien étroit, ou prétendu étroit, entre les besoins de la main-d'œuvre et l'immigration.

Si l'honorable député de Carleton a bien lu les nouveaux règlements qui entreront en vigueur le 1^{er} octobre, il constatera sans doute que la politique d'immigration est reliée d'une certaine manière à la politique de la main-d'œuvre, mais pas d'une façon totale, d'une façon automatique ou directe. C'est-à-dire qu'un certain nombre de points pourront être alloués pour les futurs immigrants qui ont déjà un emploi ou dont les services professionnels sont requis au Canada, mais cela est seulement un nombre de points, et quelqu'un pourra venir au Canada même si ses services ne sont pas requis, pourvu qu'il puisse totaliser un nombre de points suffisant sur les autres sujets.

Tout en étant lié d'une certaine manière, ce ne l'est pas d'une façon telle que nous soyons strictement limités dans notre politique d'immigration au besoin de la main-d'œuvre du Canada.

Tout dépendra comment cette politique sera administrée, seulement, je crois que les critères, les principes de base sont sains. Et j'ai toute raison de croire que la population du Canada sera satisfaite de cette politique, si nous avons la sagesse de la suivre correctement.

Monsieur l'Orateur, probablement que je n'ai pas répondu à toutes les critiques qui ont été formulées, mais du moins à un certain nombre. J'avais pris des notes, mais c'est tellement global—je sais que lors de l'étude de mes crédits on pourra les compléter parce qu'on reviendra sans doute sur plusieurs des sujets qui ont été traités.

Ce bill C-150, monsieur l'Orateur, constitue un progrès à sa face même. Il ne nous apporte rien de révolutionnaire, rien qui ne soit déjà connu des organisations syndicales, des associations patronales, du gouvernement, du grand public. Tout cela, c'est connu.

Le dernier point que l'honorable député de Halifax a soumis, c'est que ce conseil fasse